

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL438

présenté par
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 25

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sont en droit de »

les mots :

« peuvent ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase des alinéas 15 et 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.